

Délibération : N°2026-06-25 : 12

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, Président du Conseil d'administration.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la Politique d'achats responsables

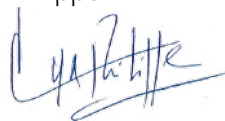
Membres du conseil en exercice ayant	
Voix délibérative :	26
Membres présents :	24
Dont membres ayant voix délibérative :	17
Membres représentés ayant voix délibérative :	7
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

<u>Le résultat du vote est le suivant :</u>	
Membres présents ou représentés :	24
Pour : 24 voix	
Contre : 0 voix	
Abstention : 0 voix	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **la Politique d'achats responsables, avec 24 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 26 juin 2026
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 01/07/2026

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE L'ENSCM

Préambule

En tant qu'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, l'ENSCM exerce une responsabilité particulière en matière de transition écologique, d'exemplarité sociétale et de bonne gestion des deniers publics.

Les activités d'achat constituent un levier stratégique permettant à l'établissement de :

- réduire son empreinte environnementale,
- promouvoir l'innovation responsable,
- contribuer au développement d'une économie durable et inclusive.

La présente Politique d'Achats Responsables vise à encadrer l'ensemble des achats de l'ENSCM (biens, services, travaux, équipements pédagogiques, scientifiques, informatiques et prestations), dans une démarche éthique, durable et transparente.

Elle s'inscrit notamment dans :

- le cadre de la commande publique (code de la commande publique),
- les objectifs nationaux en matière de développement durable,
- la stratégie globale de transition écologique de l'établissement (schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale),

Elle contribue en particulier à la mise en œuvre de **l'Action 34 du SD DDRS : Développer une politique d'achats responsables**.

1. Objectifs

L'ENSCM s'engage à :

➤ Réduire l'impact environnemental

- Limiter les consommations de ressources (énergie, eau, matières premières).
- Privilégier des produits durables, réparables, recyclables et/ou issus de matières recyclées.
- Privilégier les achats groupés
- Réduire les déchets à la source (éviter les achats inutiles, favoriser le réemploi et la mutualisation).
- Intégrer la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre.

- **Intégrer des exigences sociales et sociétales**
 - Favoriser l'insertion professionnelle (recours aux ESAT, entreprises adaptées, structures de l'ESS).
 - Garantir le respect des droits fondamentaux et des conditions de travail dignes.
 - Encourager les fournisseurs engagés dans des démarches RSE.
- **Favoriser l'ancrage territorial**
 - Faciliter l'accès des PME, TPE et acteurs locaux à la commande publique.
 - Réduire l'impact carbone lié au transport.
- **Garantir la transparence et l'intégrité des marchés**
 - Respect strict des principes fondamentaux de la commande publique : égalité de traitement, liberté d'accès, transparence.
 - Prévenir les conflits d'intérêts et assurer la traçabilité des décisions.

2. Champ d'application

La présente politique s'applique :

- à l'ensemble des achats de biens, services et travaux, quel que soit le montant,
- à tous les acteurs impliqués dans la fonction achat (direction, services achats, prescripteurs),
- aux fournisseurs, prestataires et titulaires de marchés.

3. Principes directeurs

- **Justification du besoin**
 - Analyse systématique du besoin : peut-on réparer ? mutualiser ? louer plutôt qu'acheter ?
 - Priorité donnée à la sobriété.

- **Intégration des critères environnementaux**

Pour tout achat significatif, les éléments suivants doivent être évalués :

- consommation énergétique,
- durée de vie et maintenance,
- recyclabilité et fin de vie,
- impact carbone.

Le recours à des **labels et certifications** (Écolabel, Energy Star, EPEAT, ISO 14001...) est encouragé.

➤ **Responsabilité sociale**

- Respect des droits humains fondamentaux.
- Promotion de conditions de travail décentes et sécurisées.
- Intégration de clauses sociales d'insertion lorsque pertinent.

➤ **Critères RSE dans les marchés**

Les critères environnementaux et sociaux doivent représenter une part significative de la notation :

- durabilité et réparabilité,
- bilan carbone,
- certifications,
- engagements sociaux.

➤ **Économie circulaire**

- Priorité au réemploi (mobilier, matériel informatique, matériel de laboratoire).
- Achats de produits recyclés ou reconditionnés (utilisation des plateformes gouvernementales d'achats d'occasion).

4. Engagements par familles d'achats

➤ **Matériel pédagogique et scientifique**

- Équipements robustes, évolutifs et réparables.
- Optimisation de la consommation énergétique.
- Choix de fournisseurs engagés dans la reprise et le recyclage des équipements.

➤ **Informatique**

- Priorité au matériel reconditionné lorsque possible.
- Matériel économe en énergie.
- Allongement de la durée de vie (maintenance, pièces détachées).

➤ **Fournitures et consommables**

- Produits recyclés ou écolabellisés.
- Réduction des items, notamment plastiques à usage unique.
- Limitation des emballages.

➤ **Prestations de services**

(nettoyage, maintenance, restauration, etc.)

- Exigences sociales renforcées.
- Produits respectueux de la santé et de l'environnement.

➤ **Déplacements**

- Réduction des déplacements (visioconférence).
- Priorité aux mobilités bas carbone.

5. Relations fournisseurs

L'ENSCM développe des relations responsables et durables avec ses fournisseurs :

- respect des obligations légales et éthiques,
- transparence et intégrité,
- dialogue et amélioration continue.

Les fournisseurs sont encouragés à :

- s'engager dans des démarches RSE,
- proposer des solutions innovantes,
- respecter les engagements sociaux et environnementaux.

6. Mise en œuvre et gouvernance

➤ **Organisation**

La mise en œuvre repose sur :

- la formation et la sensibilisation des agents,
- l'intégration des critères RSE dans les procédures,
- la collaboration entre services (achats, prescripteurs, DD).

Un **comité "Achats Responsables ENSCM"** est constitué pour :

- suivre les indicateurs,
- piloter la démarche,
- diffuser les bonnes pratiques,
- actualiser la politique.

Il est composé de la DGS, du chargé de mission Environnement, du responsable du service financier et comptable, de la responsable du pôle achats/missions et de la gestionnaire des marchés.

➤ **Exemple opérationnel**

Dans le cadre de certains services (ex : mobilité type Modulauto, service de voitures partagées), l'accès se fait par conventionnement avec les opérateurs.

Les démarches sont engagées via les plateformes dédiées, avec validation des modalités financières avant mise en œuvre.

Ce type de solution illustre l'intégration de services innovants contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale.

7. Indicateurs de suivi

- **Pilotage global**
 - % de marchés intégrant des critères environnementaux
 - % de marchés intégrant des clauses sociales
- **Indicateurs environnementaux**
 - part des achats écoresponsables
 - part des marchés intégrant des exigences de gestion des déchets
- **Indicateurs sociaux**
 - nombre de marchés avec clauses d'insertion
 - nombre d'heures d'insertion réalisées
 - part d'achats réalisés auprès de structures de l'ESS
- **Fournisseurs**
 - % de fournisseurs engagés dans une démarche RSE
- **Moyens**
 - nombre d'agents formés aux achats responsables
 - nombre d'actions de sensibilisation

8. Plan d'action

L'ENSCM met en œuvre des actions concrètes pour :

- intégrer les critères environnementaux et sociaux dans tous les achats,
- exiger ou valoriser les labels environnementaux,
- garantir l'éthique et la transparence des fournisseurs.

Ces actions seront déployées progressivement et évaluées régulièrement.

9. Communication et amélioration continue

La politique :

- est diffusée à l'ensemble des agents,
- est accessible aux fournisseurs,
- fait l'objet d'une évaluation régulière.

Elle est révisée pour :

- tenir compte des évolutions réglementaires,
- renforcer l'exemplarité de l'ENSCM.

10. Engagement de l'ENSCM

Par cette politique, l'ENSCM affirme sa volonté :

- d'être un acteur exemplaire,
- de contribuer activement à la transition écologique et sociale,
- d'aligner ses pratiques d'achats avec ses missions scientifiques, pédagogiques et sociétales.